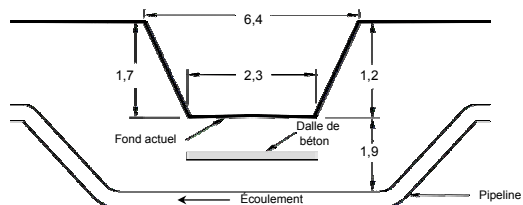


IDENTIFICATION / LOCALISATION

Nom : Br. n° 1 de la Rivière Sabrevois # 782
Type : Municipal
Lot(s) : 281P
Rang : 4e Concession
Cadastre : Paroisse de Varennes
Municipalité : Varennes
MRC : Lajemmerais

SECTION AU SITE DE TRAVERSÉE



Notes :
 - Dimensions approximatives (m)
 - Couverture minimale projetée sous le fond actuel. Le relevé d'arpentage détaillé permettra d'établir de façon précise la couverture minimale à respecter.
 - La dalle de béton peut ne pas être requise.

ÉVALUATION DES HABITATS POUR LA FAUNE ICHTYENNE

Intermittent : Oui
Profondeur d'eau (m)* : Non déterminée / 0,1
Type d'écoulement* : Non déterminé / lentique
Vitesse (m/s)* : Non déterminée / < 0,1
Substrat :** Organique, déposition
Potential de fraie au site de traversée* :** Nul, nul, nul, nul
Habitat d'alimentation - Espèces : Non pêché - cours d'eau à sec et colonisé par la végétation
Habitat sensible à l'aval : Non
Obstacle à la migration vers l'amont : Non
Vulnérabilité : Non vulnérable
Remarque(s) : -
Période recommandée de franchissement : Aucune restriction
Suivi recommandé après la construction : Aucun

Notes :
 * Mesure printanière / mesure estivale
 ** Substrat dominant / sous-dominant
 *** Potential de fraie pour salmonidés, espèces d'eau vive, espèces d'eau calme, cyprinidés

MILIEU ENVIRONNANT

Topographie : Plane
Utilisation du sol : Agricole
Type de sol : Loam limono-argileux Saint-Urbain
 (selon la carte pédologique)

PHOTO AU SITE DE TRAVERSÉE

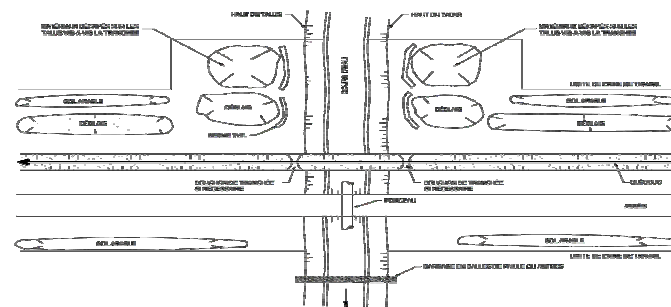


REMISE EN ÉTAT

Lit : Matériel original
Talus : Pente originale
Stabilisation : Ensemencement ou empierrement ou combinaison des deux

MÉTHODE DE CONSTRUCTION

TRAVERSÉE À SEC - COURS D'EAU INTERMITTENT SANS ÉCOULEMENT



Vue en plan

Notes :
 L'ensemble des travaux préparatoires (décapage du sol arable, construction des bermes, soudage de la conduite, etc.) s'effectue avant le début de l'excavation. Ainsi, en général, les travaux dans les cours d'eau peuvent être réalisés sans interruption à l'intérieur d'une période de 6 à 15 heures.

Le ponton sera installé lors de la préparation de la zone de travail. Il demeurera en place pour l'ensemble de la période des travaux et suite à la fermeture du chantier si les travaux n'ont pas complétés. Toutefois, celui-ci ne devra causer aucune entrave au libre écoulement des eaux et ne provoquer aucune inondation.

La méthode de construction et le plan de contrôle des sédiments proposés pourront être ajustés lors des travaux d'implantation du pipeline et ce, en fonction du débit du cours d'eau et des matériaux rencontrés lors de l'excavation.

Le décapage du sol arable de part et d'autre du cours d'eau s'effectue seulement en milieu cultivé.

Cette vue en plan est un croquis type et n'est nullement conçue à des fins de construction.

Date	Révision	App.

	Projet : PIPELINE SAINT-LAURENT
	Titre : Fiche synthèse des cours d'eau
	Préparé par : Guy Avoine, B. Sc., bio.
	Approuvé par : Claude Veilleux, ing. & agr.
Date : Septembre 2006	Foillet : 131 de 138
Fichier : 3325CD02.xls	Fiche no : 131C

Groupe Conseil UDA inc.
 Approbateur, évaluateur et environnement